

MAIRIE d'ARREAU
Conseil municipal du 17 novembre 2025

Envoyé en préfecture le 25/11/2025

Reçu en préfecture le 25/11/2025

Publié le

ID : 065-216500314-20251117-122_2025-DE

L'an deux mille vingt-cinq, le 17 du mois de novembre à 18 heures, le conseil municipal de la ville d'Arreau, dûment convoqué, s'est réuni en salle du Conseil de la mairie d'Arreau.

Date de convocation du conseil municipal le 10 novembre 2025.

PRESENTS:

Philippe CARRERE Maire, Nadine DESMARAIS, Anne DUNAN, Marc CAUMONT, Stéphane AUZERAL, adjoints,
Jean Pierre BUERBA, Anne-Laure JEAN BAPTISTE, Jean-Baptiste GRANGE, Raphael BENOIT.

ABSENTS EXCUSES

Sylvie BIRABEN procuration à Nadine DESMARAIS
Kate MARIE procuration à Anne DUNAN
Jean-Philippe DELARUE
Jean-Laurent PEREZ
Laura LAVILANIE

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 9 et pouvant valablement délibérer, il a été conformément à l'article 29 du Code des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.

Marc CAUMONT est élu secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du **14 octobre 2025**.

Le compte rendu du conseil municipal du **14 octobre 2025** est approuvé à l'unanimité.

**PLAN DE FINANCEMENT – CHANGEMENT DES ORDINATEURS DU
SECRETARIAT (122-2025)**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les ordinateurs actuellement utilisés au secrétariat depuis plus de 10 ans, deviennent obsolètes et ne permettent plus d'assurer le bon fonctionnement des services administratifs.

Il convient de procéder à leur remplacement ainsi qu'à la mise à jour des outils bureautiques et à la mise en place d'un système de sauvegarde afin de protéger toutes les données.

Le coût de l'opération porte sur un montant de 5 385€ HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- D'autoriser Mr le Maire à solliciter une subvention auprès du Département des Hautes-Pyrénées au titre du FAR 2026 à hauteur de 25% soit un montant de 1 346€.
- D'autoriser Mr le Maire à signer les devis correspondants et à engager les dépenses nécessaires à leur exécution.

Au registre sont les signatures,
Philippe CARRERE
Maire d'Arreau